

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

DELICE HOLDING – DH – S.A.

Siège social : Immeuble JOUMENA, zone d'activité Kheïreddine, La Goulette – Tunis

Conformément aux dispositions de la Décision Générale n° 23 du 10 mars 2020 du Conseil du Marché Financier, la société **DELICE HOLDING S.A.** (« DH ») a l'honneur de convoquer les actionnaires minoritaires de la société à assister à la réunion de l'**Assemblée Élective** qui se tiendra le **jeudi 22 mai 2025 à 10h00**, au siège social sis à l'Immeuble JOUMENA, zone d'activité Kheïreddine, La Goulette – Tunis, et ce afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

Élection et désignation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires, pour un mandat de trois (3) ans couvrant les exercices 2025, 2026 et 2027, et qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2027.

L'accès à la réunion se fera sur présentation :

- d'une **pièce d'identité** pour les personnes physiques,
- d'un **pouvoir de représentation dûment établi** pour les personnes morales.

La **délégation de pouvoir** est autorisée par **acte signé et légalisé** par le mandant.

La liste des candidats retenus, accompagnée des informations prévues à l'article 22 de la Décision Générale n° 23 du 10 mars 2020 du Conseil du Marché Financier, est mise à la disposition des actionnaires minoritaires au siège de la société.